



Conseil communal Commission ad-hoc pour l'adaptation du Règlement du SDIS TS

Rapport sur le préavis municipal 09/2021 concernant l'adaptation des dispositions à la LSDIS et au RLSDIS dans le cadre du Règlement sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours de Terre Sainte

Commugny, le 21 novembre 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Suite au préavis municipal 09/2021, le Conseil communal de Commugny a décidé lors de sa séance du 27 octobre 2021 de créer une commission « ad hoc » pour étudier le préavis et rendre un rapport à ce sujet.

Le 10 novembre 2021, ladite commission s'est réunie à la Maison de Commune en présence de Madame Agnès Ansermet, Municipale en charge de ce dossier ainsi que Monsieur Stéphane Hager, Major, commandant le SDIS de Terre Sainte.

Madame la Municipale et Monsieur le Commandant exposent en détail les raisons de cette mise à jour, nécessaire du fait de l'adaptation des règlements de l'ECA. Ils répondent également à plusieurs questions de la commission en la matière ainsi que sur le fonctionnement et moyens matériels et humains mis en œuvre par le SDIS de Terre Sainte pour accomplir ses missions.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission ad-hoc pour l'adaptation du Règlement du SDIS TS vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter le préavis municipal 09/2021.

Les membres de la Commission ad-hoc pour l'adaptation du Règlement du SDIS TS

Wilbert Broeksmit, Président

Raphaël Chablaix

Nicolas Reichmuth